



APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION

Automne/hiver 2026

Artistes /designers graphiques francophones

DATE LIMITE DE CANDIDATURE :
30 septembre 2026

DESCRIPTION

Le Moulin du Got lance un appel à candidature pour une résidence à l'automne /hiver 2026 destinée aux artistes / designers graphiques francophones.

Le Moulin du Got, moulin à papier du XV^e siècle à nouveau en activité est un site aux multiples facettes appartenant à la commune de Saint-Léonard-de-Noblat et géré par l'association « le Moulin du Got ». Il est aujourd'hui un site de productions artisanales, un conservatoire des savoir-faire du papier et des arts graphiques et un lieu d'activités culturelles, artistiques et pédagogiques.

Dans ce moulin, papetiers et imprimeurs travaillent en utilisant des techniques anciennes : papier fait main, typographie, gaufrage d'art ... Plus d'une tonne de papier d'art chaque année y est produit mais aussi divers travaux d'imprimerie.

Lieu de production c'est aussi un lieu de patrimoine, un site touristique et culturel qui accueille entre 15 000 et 17 000 visiteurs chaque année pour des visites, des ateliers et des expositions.

L'équipe du Moulin du Got souhaite accueillir en résidence un artiste pour ouvrir ses portes à la création contemporaine et s'enrichir mutuellement. Les savoir-faire traditionnels du papier fait main, les métiers et matériels de l'imprimerie et des arts graphiques sont autant de richesses mise à la disposition de l'artiste pour ses recherches et créations. Dans ce cadre privilégié, il pourra réaliser un travail en cours autour du papier ou de l'impression ou concevoir un nouveau projet en utilisant les savoir-faire à disposition dans le site. **La venue de l'artiste ne doit pas être une prolongation d'un projet éditorial.**

LE CALENDRIER

Période de résidence : entre le 19 octobre 2026 et le 27 février 2027, 6 semaines fractionnables choisies mutuellement par l'artiste et le Moulin du Got.

Date limite de dépôt de candidature : **30 septembre 2026** - cachet de la poste faisant foi.

Réunion du jury pour le choix de l'artiste accueilli en résidence : 1^{ere} quinzaine d'octobre

- **Durée de la résidence**

La durée de la résidence est fixée à 6 semaines qui pourront être fragmentées et définies avec l'artiste mais obligatoirement à l'automne/hiver, période plus adaptée à l'accueil du résident.

LES ENGAGEMENTS DU MOULIN DU GOT

- Un logement indépendant dans un gîte avec au moins une chambre, une cuisine équipée, une salle de bain et des toilettes.
- Le matériel en place au Moulin du Got : outils et machines de papeterie et d'imprimerie (casses et presses typographiques, presse taille douce pour la gravure et le gaufrage).
- les conseils et l'aide des artisans papetiers et imprimeurs

NB : Les résidents ne peuvent pas être accompagnés de leur famille. Etant donnée la situation géographique du Moulin du Got, un véhicule est fortement conseillé.

- **Les conditions financières**

- Une allocation de résidence de 3 000 €.

Pour les résidents français, l'affiliation ou l'assujettissement à l'Agessa, à la Maison des artistes ou à un organisme assimilé de gestion du régime de sécurité sociale est obligatoire.

- Les frais de transport A/R depuis son domicile jusqu'au lieu de la résidence dans la limite de 3 A/R au total.

LES ENGAGEMENTS DU RESIDENT :

Le séjour qui est proposé est avant tout un moment d'immersion, d'inspiration, de dialogue et de création avec les artisans, le lieu, son histoire et ses savoir-faire. Le résident travaille donc librement à son projet personnel.

Le résident s'engage néanmoins à consacrer une 1/2 journée par semaine de résidence au partage de son travail avec le public (groupes scolaires ou autres).

- **Frais à la charge du résident :**

- Les frais liés à la vie courante (nourriture, déplacements et transports durant la résidence, etc.).
- Les frais liés à l'achat de matériel, d'outils autres que ceux mis à sa disposition.
- Le résident devra souscrire obligatoirement une assurance responsabilité civile et locative pour la durée de son séjour. Une attestation devra être annexée à la convention de résidence.

- **Les médiations**

Des actions de médiation pour découvrir le Moulin du Got et le travail du résident seront organisées en collaboration avec les médiatrices culturelles. Les modalités d'intervention seront à définir avec le résident en fonction de son expérience, de la nature de son projet, de la longueur de son séjour et du groupe concerné.

- **La valorisation de la résidence**

A la fin de la période de résidence, l'artiste pourra exposer son travail soit au Moulin du Got soit au cœur de la cité de Saint-Léonard de Noblat. Cette exposition sera organisée conjointement par le Moulin du Got et le résident.

Et /Ou

A la fin de la période de résidence, l'artiste présentera l'état de sa recherche et création lors d'une rencontre avec le public ou dans une publication créée conjointement par le Moulin du Got et le résident.

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Le choix du candidat est effectué par un jury de professionnels.

La sélection du résident s'effectuera sur des critères de qualité artistique, d'engagement et d'affinité avec le lieu et ses techniques. **Les projets éditoriaux ne seront pas retenus, la résidence portant sur des recherches et des expérimentations.**

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être adressé, **par courrier** au plus tard le **30 septembre 2026**
- cachet de la poste faisant foi à Moulin du Got – 17, Le Pénitent – 87400 Saint-Léonard-de-Noblat

Le dossier de candidature doit comporter :

- un CV ;
- une lettre de présentation des motivations du candidat (intérêt pour la résidence, place de la résidence dans son parcours personnel, etc.) et de sa démarche artistique ainsi qu'une note d'intention mettant en avant son actualité artistique et développant le projet sur lequel il/elle entend travailler pendant la résidence ;
- un choix de textes et d'illustrations de son travail, représentatif du travail du candidat avec un accent sur les recherches les plus récentes ;
- une revue de presse

NB : Notez que tous les documents doivent être envoyés en une seule fois. Aucun rappel ne sera effectué et aucun document supplémentaire ne sera accepté. Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte.

La résidence d'artiste du Moulin du Got est organisée par l'association du Moulin du Got avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC site de Limoges- la Région Nouvelle Aquitaine et la commune de Saint Leonard de Noblat.

Contact : Le Moulin du Got
Le Pénitent
87 400 Saint-Léonard de Noblat
Tél : 05 55 57 18 74
contact@moulindugot.fr
www.moulindugot.com